

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Renouvellement et extension de l'exploitation d'une carrière de calcaire

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société "Les Carrières Comtoises" (L2C)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Arnaud CLIMENT

RCS / SIRET

4 3 9 3 2 8 2 0 4 0 0 0 1 1

Forme juridique SAS

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.c.	Renouvellement de l'autorisation d'une carrière et extension sur environ 3,85 ha (rubrique 2510, 2515 et 2760 des ICPE)

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extraction à sec d'un gisement de calcaire sur le territoire de la commune de Saint-Dizier-l'Evêque. Elle se fait à ciel ouvert, avec tir de mines.

Les matériaux calcaires produits sont destinés aux chantiers locaux. Les matériaux extraits seront traités sur place par une installation de traitement mobile d'une puissance électrique totale d'environ 1 000 kW.

La demande porte sur un renouvellement avec extension sur environ 3,85 ha pour une durée de 15 ans. L2C prévoit également d'accueillir, durant 15 ans 81 000 m<sup>3</sup>/an, soit 178 200 t/an en moyenne, de matériaux inertes extérieurs dans le cadre du réaménagement coordonné du site.

Cf. Chapitre 2

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif de cette demande est de renouveler et d'étendre l'autorisation d'exploiter d'une carrière de calcaire pour 15 ans supplémentaires, incluant 14 ans et demi d'extraction et 6 mois de finalisation de la remise en état finale. L'exploitation sera ainsi découpée en trois phases quinquennales d'extraction dont 6 mois de finalisation de la remise en état à la fin de la troisième phase.

Le tonnage annuel moyen extrait sera identique à l'autorisation précédente (118 000 t/an) ; il en est de même pour le tonnage annuel maximum extrait (150 000 t/an).

L2C souhaite également accueillir 81 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne de déchets inertes extérieurs dans le cadre du réaménagement du site, pour le remblaiement de la fosse d'extraction.

Cette exploitation permettra d'approvisionner les chantiers locaux en matériaux calcaires.

Cf. Chapitre 2

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Lors de cette phase, L2C s'engage à réaliser les actions suivantes :

- clôturer entièrement l'extension ;
- aménager le site pour prévoir d'extraire dans les zones en extension et accueillir des matériaux inertes extérieurs.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le gisement sera exploité à sec, sur deux fronts de taille d'environ 15 mètres en moyenne, à l'aide d'explosifs. Le brut d'abattage sera trié puis repris par une chargeuse qui alimentera une installation de traitement mobile de concassage et de criblage présente sur le site et d'une puissance totale d'environ 1 000 kW.

Les matériaux traités seront ensuite repris par une chargeuse pour stockage et chargement des camions des clients.

Dans le cadre du réaménagement du site, la fosse sera remblayée jusqu'à la cote des terrains naturels par de la terre végétale, des stériles de découverte et des stériles de traitements issus du site ainsi que par des matériaux inertes extérieurs. Ce remblaiement se fera de manière coordonnée avec l'extraction.

Le rythme d'accueil des inertes extérieurs sera globalement de 81 000 m<sup>3</sup>/an en moyenne. L'accueil des inertes extérieurs se fera lors des périodes de fonctionnement du site, soit près de 220 jours par ans.

Au terme du remblaiement de la terre végétale sera régagée afin de former des terrains agricoles.

Durant l'exploitation, les stériles de découverte seront mis en remblai. La terre végétale sera stockée séparément sous forme de merlons périphériques.

Cf Chapitre 2 et 7

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il s'agit d'une Autorisation Environnementale dans le cadre de la réglementation ICPE.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la demande sollicitée :	9 ha 96 a
En renouvellement :	6 ha 11 a
En extension :	3 ha 85 a
Surface exploitable	8,2 ha
Profondeur de la fouille	30 mètres au maximum
Durée de la demande	15 ans
Durée d'extraction	14 ans et demi Cf 2.3

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Le projet concerné par la demande de renouvellement et d'extension de carrière est situé sur la commune de Saint-Dizier-l'Evêque (90), au lieu-dit « Ragie Bergeraie » à environ 12 km au Sud-Est de Montbéliard (25) et au plus proche à 2,5 km au Nord-Ouest de la frontière Suisse. La commune est située au Sud du département du Territoire de Belfort (90).

(Voir Chapitre 2 du dossier joint)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 06° 94' 41" 43 Lat. 47° 46' 17" 76

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Saint-Dizier-l'Evêque (25)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit d'un projet de renouvellement et d'extension de carrière de calcaire. Ce projet est autorisé depuis le 11/06/2003. L'ancien exploitant, CONCASTRI, a exploité la carrière jusqu'en 2010. Depuis 2010, l'exploitation est gérée par L2C. L'extraction autorisée par l'ancien arrêté préfectoral autorise l'extraction jusqu'au 31 mars 2022.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZNIEFF n'est présente dans le périmètre immédiat et élargi du projet. Dans un rayon de 10 km, 5 ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 ont été recensées. La ZNIEFF la plus proche est intitulée "Comble de l'école Marcel Levin" et est située à 6 km à l'Ouest des terrains du projet. (Cf. §3.7.2)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone de montagne d'après l'Observatoire des Territoires.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection du biotope. (Cf. §3.7.2)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Dizier-l'Evêque se situe en territoire continental. (Cf. §3.1.3)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière de Saint-Dizier-l'Evêque ne se situe pas dans une réserve de ces types. (Cf. §3.7.2)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Territoire de Belfort a été approuvé en 2016 et actualisé en 2018. Il est axé essentiellement sur la limitation du bruit lié au réseau routier. (Cf. §6.1.2)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont l'église Saint-Martin située sur la commune de Saint-Dizier-l'Evêque et l'habitat fortifié "le Grammont" situé sur les communes de Beaucourt et Montbouton. Ces 2 monuments sont situés à environ 1 800 mètres des terrains du projet. Les terrains du projet ne sont pas visibles depuis ces monuments. Les terrains du projet sont situés en zone de présomption de prescriptions archéologique. (Cf. §3.9)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide la plus proche est un étang situé à 2 km à l'Ouest du projet, sur la commune de Vaudoncourt. Cf. §3.7.2

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Saint-Dizier-l'Evêque est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI de l'Allaine), les terrains du projet ne font toutefois pas partie de ce plan. Par ailleurs, le territoire de la commune de Saint-Dizier-l'Evêque est soumis aux glissements, éboulements et affaissements. Néanmoins, aucun mouvement de terrain n'a été recensé dans un rayon d'1 km autour du projet.</p> <p>Les terrains du projet sont en "zone de sismicité 4". Cf. §6.1.1</p> <p>Le PPRI de l'Allaine a été approuvé par l'Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2005 pour la commune de Saint-Dizier-l'Evêque.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun site pollué sur la commune de Saint-Dizier-l'Evêque n'est recensé sur BASOL.</p>
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après le Système d'Information sur l'Eau, les terrains du projet ne sont pas situés dans une zone de répartition des eaux.</p>
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Les terrains du projet sont situés à 250 mètres à l'Ouest du périmètre de protection éloigné et à 900 mètres du périmètre de protection rapproché des captages AEP dits "Puits Saint-Dizier". Cf. §3.6</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>L'espace protégé au titre du Code de l'Environnement le plus proche se situe à 1 600 mètres à l'Est des terrains du projet. Il s'agit de l'Ensemble formé par le Val St-Dizier. Ce site d'une superficie de 585,83 ha fut inscrit le 8 août 1978 du fait de l'aspect paysager. Cf. §3.8.1</p>
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site Natura 2000 le plus proche s'intitule "Etangs et vallées du territoire de Belfort" et est situé à 7 km au Nord-Est. Cf. §3.7.2</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun site classé n'est présent à proximité des terrains du projet.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le traitement des matériaux ne nécessite pas de lavage.  Le projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau sur le site de Saint-Dizier-l'Evêque.  Cf. Chapitre 2
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction se fait à sec, elle ne nécessite pas de drainer la nappe phréatique.  Cf. Chapitre 2
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est déficitaire (voir en dessous).  Cf. §2.2
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La formation de Calcaires du Kimméridgien inférieur est exploitée sur deux fronts d'en moyenne 15 mètres de hauteur.  Cf. §2.2
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation consomme environ 3,85 ha de terrains agricoles. Ces terrains seront décapés. Le réaménagement devrait permettre au site de retrouver sa vocation agricole originale.  Cf. Chapitre 7
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. Cf. § 3.7.2  L'étude écologique réalisée par GéoPlusEnvironnement et présente au § 3.7 mentionne les impacts sur les habitats/espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. 3.7.2
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une extension du périmètre autorisé à l'Est et à l'Ouest sur environ 3,85 ha. Il s'agit de plaines et surfaces toujours en herbe, à vocation initiale agricole. Cf. Chapitre 2
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun réseau de sensibilité élevée ne passe à proximité immédiate du projet. La demande DICT est en cours. Cf. §3.14
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Dizier-l'Évêque est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Les terrains du projet ne sont pas concernés par d'autre Plan de Prévention des Risques (PPR). Le territoire de la commune de Saint-Dizier-l'Évêque est toutefois soumis aux glissements, éboulements et affaissements. Néanmoins, aucun mouvement de terrain n'a été recensé dans un rayon d'1 km autour du projet. Une nappe est présente au droit du site et la partie Nord-Ouest de la carrière Cf. §3.1 ; §3.2 ; §3.3 ; §6.1.1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le décapage, l'extraction et le traitement des matériaux engendre des émissions de poussières nocives pour la santé humaine. Par ailleurs, les engins présents sur le site libèrent des gaz d'échappement.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évacuation des matériaux se fait par les camions des clients. Ces derniers empruntent le réseau public routier pour alimenter les chantiers locaux. L'apport de matériaux inertes extérieurs engendrera également un trafic routier de moyenne ampleur (7 camions par heure en moyenne). Le double fret sera privilégié. Cf. §3.10
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'extraction et le traitement des matériaux est et sera source de bruit. Cf. §3.11

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules odeurs sur site sont celles liées aux engins possédant des moteurs à essence (engins de chantier) et aux camions clients.</p> <p>Cf. tableau Chapitre 4</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le déplacement des engins de chantier, l'extraction par tirs de mines, le traitement des matériaux et la circulation des camions sur le site (pour le remblaiement ou camion des clients) sont des sources de vibrations de faible à moyenne amplitude.</p> <p>Cf. §3.12</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les engins allument leurs phares en période hivernale et par temps de brouillard. Aucun travail en horaires nocturnes n'est réalisé.</p> <p>Cf. §3.13</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'activité de la carrière sera source de poussières et de rejets atmosphériques via l'installation de traitement, les engins de chantier utilisés et les camions de passage sur le site.</p> <p>Cf. tableau Chapitre 4</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne génère pas d'eaux de procédés. Les eaux vannes des sanitaires et lavabos sont récupérées et évacuées vers un centre d'élimination agréé. Les eaux pluviales susceptibles d'être souillées doivent transiter avant rejet sur site par un dispositif débourbeur séparateur d'hydrocarbures équipé d'un obturateur automatique. Les produits ou effluents récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés et doivent être soit réutilisés, soit éliminés comme les déchets.</p> <p>Cf. §5</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne génère pas d'eaux de procédés. Les eaux vannes des sanitaires et lavabos sont récupérées et évacuées vers un centre d'élimination agréé. Les eaux pluviales susceptibles d'être souillées doivent transiter avant rejet sur site par un dispositif débourbeur séparateur d'hydrocarbures équipé d'un obturateur automatique. Les produits ou effluents récupérés en cas d'accident ne peuvent être rejetés et doivent être soit réutilisés, soit éliminés comme les déchets.</p> <p>Cf. Chapitre 5</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des déchets non dangereux : cartons, métaux, bois, ménagers. Des déchets inertes : stériles d'exploitation directement réutilisés sur site dans le cadre de la remise en état. Des déchets dangereux : cartouches de graisse, chiffons souillés, résidus d'explosifs. Le site accueillera de plus des matériaux inertes extérieurs au rythme moyen de 81 000 m<sup>3</sup>/an (Cf. §2.3.2)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il se situe en dehors des zones de protection des ouvrages les plus proches.  Cf. questions précédentes
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière s'est implantée sur une zone carriérable. L'extension consommera cependant 3,85 ha de prairies et surfaces toujours en herbe, anciennement à usage agricole, qui sont également une zone carriérable. Cf. §2.1

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Une ISDI appartenant à la société L2C est présente à 750 mètres au Nord-Ouest des terrains du projet. Cette ISDI peut être source de bruit ou de poussières ; elle est plus proche du village de Saint-Dizier-l'Evêque que la carrière de Ragie Bergeraie. En raison de la distance entre les 2 sites, les impacts cumulés seront vraisemblablement faibles.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La frontière avec la Suisse est au plus proche à 2,4 km des terrains du projet. Les incidences et nuisances générées par le projet sont donc limitées pour la Suisse.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures envisagées sont présentées au chapitre 5 du dossier technique joint à la présente demande.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne nécessite pas d'Evaluation Environnementale car il demande le renouvellement d'une l'exploitation existante et une extension de la carrière sur une faible surface (3,85 ha) à l'Est et à l'Ouest. La surface totale (9,96 ha) sera bien inférieure à 25 ha. Les rythmes d'extraction moyen et maximal resteront identiques. Une activité de remblaiement de matériaux inertes extérieurs débutera.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 - Information nominatives relatives au Maître d'ouvrage ou pétitionnaire. Annexe 2 - Plan de situation au 1 : 25 000 Annexe 3 - Localisation du projet dans son environnement Annexe 4 - Plan du projet Annexe 5 - Plan des abords du projet Annexe 6 - Zonages réglementaires Annexe 7 - Document Technique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VOUJEAUCOURT

le, 20/05/2021

Signature

L.2.C.  
**Les Carrières Comtoises**  
9 route d'Audincourt - VOUJEAUCOURT  
BP 13119 - 25403 AUDINCOURT CEDEX  
Tél. 03 81 36 39 27 - Fax 03 81 36 39 25  
Siret 429 328 204 00011 - APE 0811Z